

(1) Époux ou Père

Prénoms Antoine Lucien
Christophe Olivier
Nom⁽²⁾ DHONNEUR

Né⁽³⁾ le 9 Novembre 1991
à 14 heures 22 à Clichy la garenne
(Hauts de Seine)
fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Clément Edouard
DHONNEUR
et de⁽⁵⁾ Sylvie Martine Pierrette
BOYER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1634
le⁽⁶⁾

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Mariage célébré à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) le 29 avril 2022 à 17 heures 00
Il a été déclaré⁽⁸⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 9

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

(1) Épouse ou Mère

Prénoms Emmanuelle
Nom⁽²⁾ SARAIJA

Née⁽³⁾ le 18 Janvier 1992
à 13 heures 40 à Paris 13ème
fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Fernando Dos SANTOS
SARAIJA
et de⁽⁵⁾ Alice, Isabel
CARUALHAIS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 275
le⁽⁶⁾ - 3 DEC. 2019

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽⁶⁾

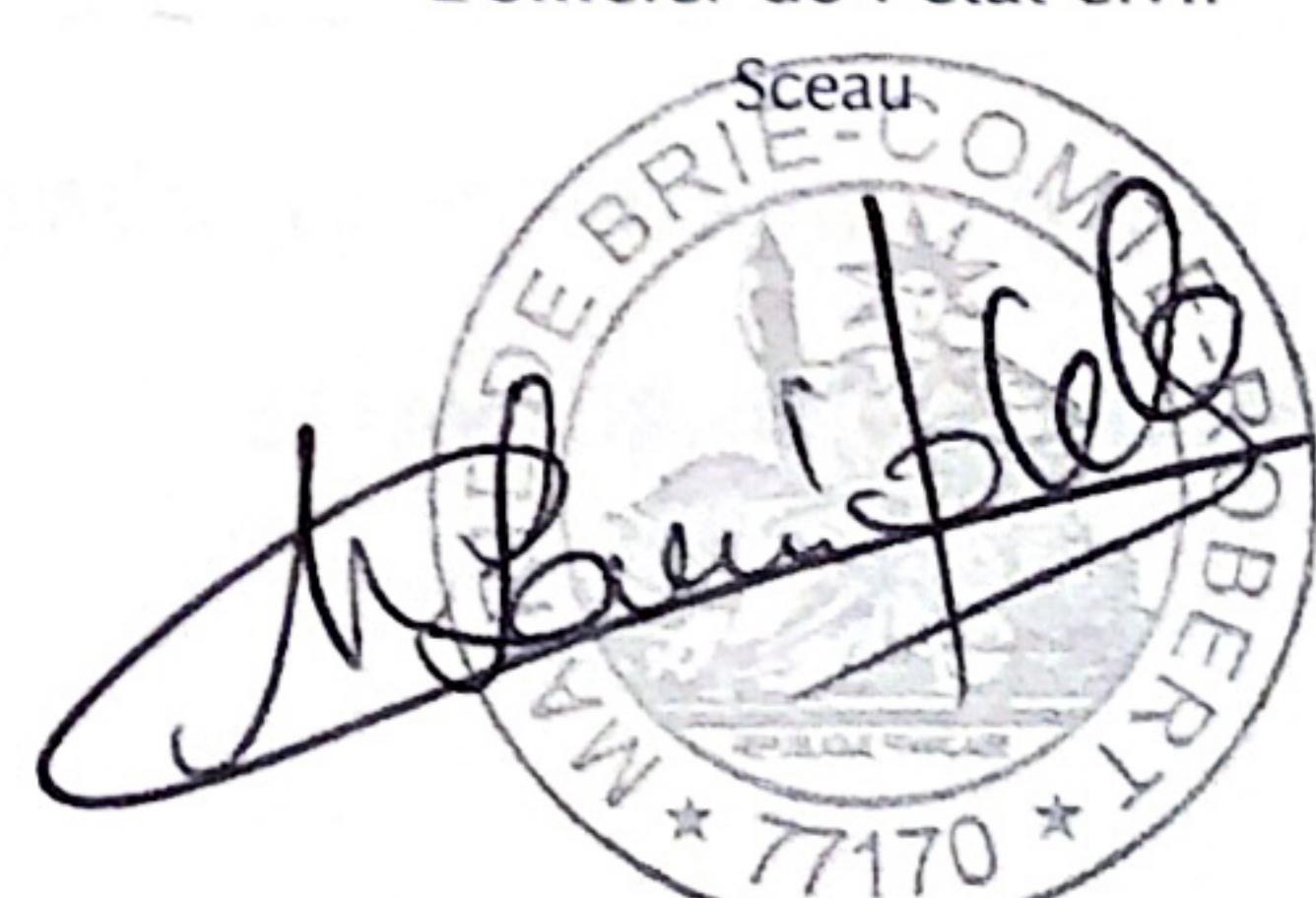
Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par le Maire



le 29 avril 2022

L'officier de l'état civil

Sceau



(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M^r..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2440

Le 18 octobre 2019 à 21 heures 29

est né(e)⁽²⁾ **Mathéo, Léon**

D'HONNEUR

du sexe **Masculin** **Meulin**
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 22 août 2019
à la mairie de
Brie - Comte - Robert
(Seine-et-Marne)

Délivré conforme aux registres, le 06 novembre 2019

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



délégué

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».